

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 17

Présents : 9

Exprimés : 9
(dont 0 pouvoir donné)

Vote

Pour : 9

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : jeudi 30 mai 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20240606 04

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt quatre le six juin

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 15 heures 30, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS à Lodève sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S.

Présents :

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S., **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault,

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés :

Absents :

membres élus : **ENNADIFI Fatiha**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs,

membres qualifiés : **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **ABRIC Charles** de l'association APF

Membres consultatifs:
VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°4

Décision Modificative

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS une Décision Modificative visant à ouvrir les crédits pour procéder aux écritures réglementaires.

Pour cette première décision modificative 2024, le budget a été revu de façon partielle, il s'agit d'intégrer une part d'investissement pour la réalisation d'un audit énergétique du bâtiment du CIAS.



	BP 2024	DM	TOTAL
Fonctionnement – Dépenses	442 201,45	0,00	442 201,45
011	54 551,45	0,00	54 551,45
12	339 800,00	0,00	339 800,00
65	12 250,00	0,00	12 250,00
66	7 600,00	0,00	7 600,00
67	100,00	0,00	100,00
023	25 694,00	0,00	25 694,00
042	2 206,00	0,00	2 206,00
BP 2023			
Fonctionnement – Recettes	442 201,45	0,00	442 201,45
002	5 001,45	0,00	5 001,45
70	39 400,00	0,00	39 400,00
74	397 800,00	0,00	397 800,00
BP 2023			
Investissement – Dépenses	55 614,38	3 300,00	58 914,38
001	27 214,38	0,00	27 214,38
16	27 000,00	0,00	27 000,00
20	0,00	3 300,00	3 300,00
21	1 400,00	0,00	1 400,00
BP 2023			
Investissement – Recettes	55 614,38	3 300,00	58 914,38
021	25 694,00	0,00	25 694,00
10222	500,00	0,00	500,00
1068	27 214,38	0,00	27 214,38
13	0,00	3 300,00	3 300,00
040	2 206,00	0,00	2 206,00

ANNEXE : maquette budgétaire – décision modificative n°1 BP 2024

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 9
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** cette décision modificative
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents.
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI